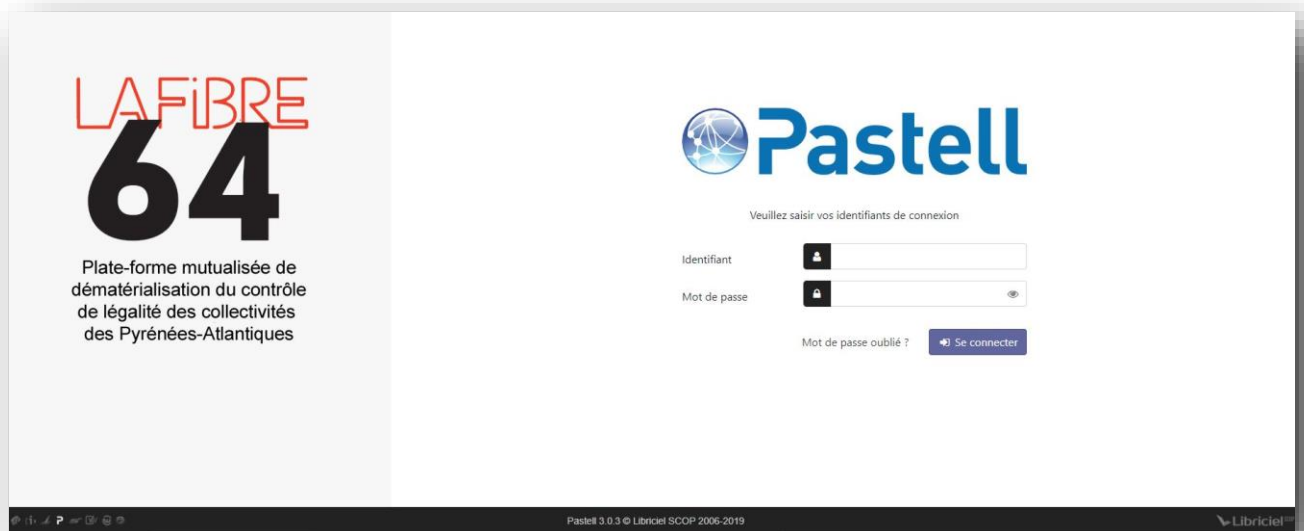


Etape 1 : connexion à Pastell

✓ Sur Internet, via <https://eadministration.lafibre64.fr/index.php/acces-collectivites/> ou directement par <https://actes.lafibre64.fr/> et s'identifier avec son login et son mot de passe.



Etape 2 : Accueil

✓ La page d'accueil présente la liste des dossiers de la collectivité et leur état actuel, une zone de recherche est proposée. L'utilisateur peut revenir à tout moment sur cette page en cliquant sur le Logo Pastell ou sur «Dossiers».

Etape 3 : Créer un nouveau dossier et l'envoyer au contrôle de légalité



Acte Cheminement

Nature de l'acte * Contrats, conventions et avenants

Numéro de l'acte * EXEMPLE_MARCHE

Objet *
Objet du marché
Type de procédure
Montant HT
Lot X / X lots

Date de l'acte * 03/03/2023

Envoi de documents papiers complémentaires

Acte *
format PDF ou XML

Autre document attaché (plusieurs ajouts possibles)
Attention ! La taille totale des documents acte + annexes ne peut pas dépasser 150 Mo.

Pour l'envoi d'un marché au contrôle de légalité, la nature de l'acte doit être « Contrats, conventions et avenants ». Renseignez un numéro d'acte, l'objet et la date en précisant l'objet du marché, le type de procédure, le montant HT, le n° du lot (1 envoi par lot, les pièces générales doivent être envoyées avec les pièces du lot 1). L'acte principale est l'acte d'engagement, les autres pièces sont dans « Autre document ». Cliquez ensuite sur l'onglet « Cheminement ».

Acte Cheminement

Classification en matière et sous-matière * Sélectionner dans la classification en matière et sous-matière 1.1 Marchés publics

Typologie des pièces * Sélectionner des types de pièces

Transmission à la signature

Transmission au contrôle de légalité

Transmission à la GED

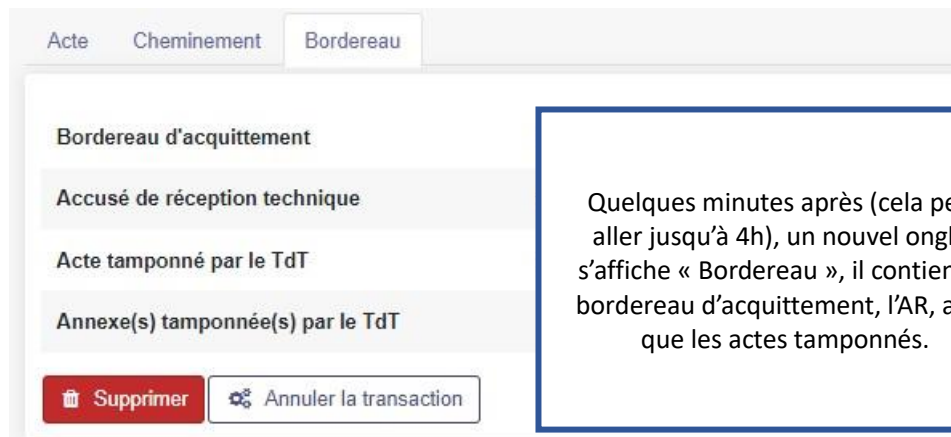
Transmission au SAE

Choisissez la classification, généralement pour l'envoi d'un marché, 1.1 est sélectionné. Choisissez ensuite la typologie des pièces puis cochez « Transmission au contrôle de légalité »

Cliquez ensuite sur le bouton « Enregistrer »



Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur « Transmettre au TDT »



Quelques minutes après (cela peut aller jusqu'à 4h), un nouvel onglet s'affiche « Bordereau », il contient le bordereau d'acquittement, l'AR, ainsi que les actes tamponnés.

ATTENTION :

Vos actes et les documents annexés ne peuvent être qu'au format pdf ou xml.

